

## Règlement du Salon d'Art de Verrières

**Le salon d'Arts de Verrières le Buisson est ouvert aux peintres et sculpteurs**

**Le fait de se porter candidat implique l'acceptation du présent règlement sans restriction**

Chaque artiste propose 1 à 3 œuvres dont 2 au maximum peuvent être sélectionnées.

Les photos de ces œuvres, réalisées par vos soins, sont présentées à un Jury indépendant et souverain.

Seules les œuvres retenues par le Jury seront présentées au salon.

Tous les artistes choisis ont la possibilité d'exposer gratuitement une petite œuvre au format imposé ; voir ci-dessous.

Le Comité d'Organisation se charge, de manière incontestable, de l'accrochage et de la disposition des œuvres sans recours de la part des exposants.

Aucune œuvre ne pourra être retirée avant la fin du salon.

Le Comité d'organisation n'est pas tenu responsable des œuvres non retirées après la date de reprise prévue au calendrier.

L'association ne prend pas en charge l'assurance des œuvres exposées et décline toute responsabilité pour les dommages éventuels causés aux œuvres. Chaque artiste exposant peut contracter une police d'assurance personnelle s'il le souhaite.

Les artistes fixent le prix de vente de leurs œuvres.

Pour chaque œuvre vendue à un visiteur ou à un contact du salon pendant toute la durée de l'exposition et dans un délai de 30 jours après la clôture du salon, l'artiste s'engage à reverser 15% du prix de vente à l'Association Salon d'Art sous forme de don.

Une copie de la facture de la vente sera fournie en tant que justificatif.

Le Salon d'Art décernera :

Le prix de peinture

Le prix de sculpture

sous forme d'une dotation en numéraire

## Dispositions pratiques

### Peintures

- Présentation des peintures sans encadrement.
- Certaines œuvres sur papier peuvent être présentées sous-verre avec attaches obligatoires (pinces interdites)
- Système d'accrochage fiable et pitons positionnés à l'intérieur du châssis.
- Mention obligatoire au dos de l'œuvre : son titre et le nom de l'artiste.

### Sculptures

- Socle colonne blanche, stable, adapté au format, à fournir **pour chaque** œuvre exposée.
- Mention obligatoire au dos de l'œuvre : son titre et le nom de l'artiste.

## Procédure d'inscription

### 1- Renseigner votre fiche directement sur le site : Inscription Salon 2025

- Enregistrer les photos des œuvres au format JPEG haute résolution à 300dpi. Pensez à réaliser vos photos sur un fond neutre.
- Renseigner obligatoirement les fichiers images ainsi « Nom d'artiste, titre de l'œuvre, format.jpg »

### 2 - Préparer votre envoi à la Secrétaire du salon

- Imprimer votre fiche d'inscription à partir du site,
- Préparer deux chèques séparés de 55€ et 20€ à l'ordre de « Association salon d'Art''

Catégorie	Format - Taille	Droit d'accrochage 1 <sup>ère</sup> œuvre	Droit d'accrochage 2 <sup>ème</sup> œuvre
Peintures, œuvres sur papier	de 60x50cm minimum à 130x130cm maximum (*)	55€ adhésion 15€ incluse	20 €
Sculptures	Sans limite de format et selon les possibilités d'exposition (**)	55€ adhésion 15€ incluse	20 €

(\*) Attention, un diptyque doit être composé comme tel et ne posséder qu'une signature, le format total du diptyque est limité à 160 cm de largeur maximum.

(\*\*) Les sculptures de grands formats feront l'objet d'une étude particulière. Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser une œuvre ou d'en demander le remplacement.

**Formats imposés pour les petites œuvres :**

**30x30cm non encadrées pour les peintures ; h30cm maximum pour les sculptures.**

- Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour des chèques en cas de non-sélection.
- Envoyer le dossier complet à : **Huguette Chauvet 3, allée des Renardeaux 92160 Antony**

Les dossiers incomplets ou hors délais ne seront pas pris en compte.

## Calendrier

Date limite d'inscription : lundi 6 janvier 2025

Dépôt des œuvres : mardi 4 mars 2025 à partir de 15h

Vernissage et remise des prix : vendredi 7 mars 2025

Clôture du salon : dimanche 16 mars à 18h

Reprise des œuvres : dimanche 16 mars à 19h au plus tard

**Aucune reprise ne sera possible au-delà**

## Contact

inscription.salon.verrieres@gmail.com